

La politique étrangère en liminaire

Kabuya Ngandu Nabafe, Jean-Serge

Veröffentlichungsversion / Published Version

Zeitschriftenartikel / journal article

Empfohlene Zitierung / Suggested Citation:

Kabuya Ngandu Nabafe, J.-S. (2022). La politique étrangère en liminaire. *Mouvements et Enjeux Sociaux*, 122, 74-83.
<https://nbn-resolving.org/urn:nbn:de:0168-ssoar-78803-0>

Nutzungsbedingungen:

Dieser Text wird unter einer CC BY-NC-SA Lizenz (Namensnennung-Nicht-kommerziell-Weitergabe unter gleichen Bedingungen) zur Verfügung gestellt. Nähere Auskünfte zu den CC-Lizenzen finden Sie hier:
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0/deed.de>

Terms of use:

This document is made available under a CC BY-NC-SA Licence (Attribution-NonCommercial-ShareAlike). For more information see:
<https://creativecommons.org/licenses/by-nc-sa/4.0>

M.E.S., Numéro 122, Avril-Mars 2022
 https://www.mesrids.org
 Dépôt légal : MR 3.02103.57117
 ISSN (en ligne) : 2790-3109
 ISSN (impr.) : 2790-3095
 Mise en ligne le 9 avril 2022

LA POLITIQUE ETRANGERE EN LIMINAIRE

par

Jean-Serge KABUYA NGANDU NABAFE

*Faculté des Sciences Sociales
 Université de Kinshasa*

Résumé

La politique étrangère est définie différemment par les auteurs et partant des éléments que chacun d'eux a avancé, nous avons donné notre point de vue là-dessus. Aussi, avons-nous constaté que la politique étrangère, branche des Relations Internationales, est entouré d'une part par la science politique et l'anthropologie politique et de l'autre par la géopolitique et la géostratégie. Mais, elle a su se démarquer pour être suffisamment autonome en dépit de sa connexité avec la diplomatie, le droit international et l'économie internationale et cela est perceptible compte tenu de l'orientation de ses études à travers plusieurs approches notamment, environnementale et psychologique.

Abstract

Foreign policy is define differently by the authors and from the elements that each of them has put, we have given our point of view on that. Also, we see that foreign policy, branch of international relations, is surrounded by political anthropology and other by geopolitics and strategy. But, it has separated to be sufficiently autonomous with its connected with diplomacy, international law and international economy and this is noticeable given the orientation of its studies through several approaches in particular, environmental and psychological.

Mots-clés : *Politique étrangère, politique extérieure, frontière, politique internationale, processus décisionnel, Etat*

INTRODUCTION

La politique étrangère est une discipline scientifique qui s'articule sur l'activité d'un Etat vis-à-vis des pays étrangers. Elle consiste à analyser les rapports interétatiques dans toutes leurs dimensions (économiques, socio-culturelles, militaires, ...) pour en déterminer le sens. En tant que mode d'action externe, elle est de nos jours, au cœur de toute réflexion sur les aspects comportementaux d'un Etat.

Les spécialistes du domaine scrutent les fondements ainsi que les mécanismes de l'acteur étatique en vue de comprendre les paramètres qui fondent son action extraterritoriale. Partant des principes et idéologies de base, celui-ci met en exergue les jeux de pouvoir internes et externes pour ajuster la prise d'une décision face aux assauts de ses partenaires bi et multilatéraux. A ce stade, la politique étrangère se considère comme matière primaire dans l'étude des Relations Internationales.

En tablant sur cet article, notre préoccupation consiste à fournir quelques éléments de base à ceux qui ont une vision nuageuse sur la politique étrangère. Il s'agit en fait d'étaler une appréhension partagée dans les milieux scientifiques afin de permettre aux néophytes d'avoir le back grand d'une discipline souvent mal comprise par ceux qui ne sont pas du domaine.

Somme toute, face à la vastuté de ce champ scientifique – que nous ne saurons d'ailleurs pas défricher exhaustivement ici, il nous a paru plutôt commode d'en donner une lumière partant de son aperçu panoramique, de sa connexité avec d'autres disciplines et de l'orientation de ses études. Une brève conclusion met un terme à cette réflexion.

I. Aperçu panoramique

Très souvent, le terme « politique étrangère » fait l'objet de diverses interprétations, et son appréhension semble de fois diviser les spécialistes des Relations Internationales. Marcel Merle²⁸⁴, Charles Zorgbibe²⁸⁵, Breustere Penny²⁸⁶, Jacques Vernaud²⁸⁷, Daniel Collard²⁸⁸, Diur Katond²⁸⁹, Yezi Pyana²⁹⁰, Henri Mova²⁹¹, Philippe

²⁸⁴MERLE, M., *La politique étrangère*, 3^e éd, Paris, PUF, 1984.

²⁸⁵ Roseneau, J, cité par ZORGBIBE, C., *Relations internationales*, PUF, Paris, 1994.

²⁸⁶ Breustere Penny cité par LOKULUTU BOKANGA, *Théories des Relations Internationales*, exposé rendu lors d'une conférence organisée à l'Université de Kinshasa en mai 1999.

²⁸⁷Jacques Vernaud, Idem

²⁸⁸ COLLARD, D., *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Nasyon, 1991.

²⁸⁹ Diur Katond G., *Relations Internationales I*, Ed. CERISE-UPN, Kinshasa, 2015.

²⁹⁰ Yezi Piana Fumu, *La géopolitique internationale du Zaïre*, éd. Africa, Lubumbashi, 1997.

²⁹¹ Mova Sakanyi, H., *La science des Relations Internationales*, Op. cit.

Biyoya²⁹², etc. ont chacun défini le concept de politique étrangère en ayant chacun une touche particulière.

En effet, les spécialistes prérappelés eurent d'une manière ou d'une autre, relevé que la politique étrangère sont des faits qui se manifestent en symphonie et qui embarquent les Etats en fonction d'une certaine subjectivité illimitée dans le temps et dans l'espace. Ils mettent un accent particulier sur les jeux des acteurs dans la vie internationale pour déterminer la manifestation de leur comportement.

En tablant sur les différentes activités interétatiques, certains de ces spécialistes estimèrent que les relations bilatérales et multilatérales sont des canaux à travers lesquels se passe l'action d'une nation. D'autres voient en l'Etat, un conquérant appelé à se comporter comme un don qui chotte pour sauvegarder ses acquis et les améliorer s'il le faut, sans se préoccuper des retombées que son action aura sur les partenaires. D'autres encore, conditionnent l'expansion de la politique étrangère à l'évolution des contingences internes et des aléas internationaux.

Ainsi, il nous paraît assez délicat d'opter pour le point de vue de l'un ou de l'autre sans heurter leur sensibilité respective. Notre position à ce sujet ne peut qu'être médiane dans la mesure où elle est essentiellement influencée par les opinions des auteurs susmentionnés. En ce qui nous concerne donc, la politique étrangère, désigne un ensemble de visions, d'idées ou d'orientations qu'un Etat formule et applique au-delà de ses frontières à l'effet de tirer des dividendes liés à son intérêt national.

En fonction de l'interpénétration des phénomènes internationaux, certains auteurs estiment que « l'expression « politique extérieure » aurait dû relayer depuis 1945 celle de « politique étrangère » comme l'a rappelé A. Dulphy »⁽²⁹³⁾. Toutefois, nous retiendrons que la formulation de la politique étrangère est étroitement liée aux idéologies, principes, objectifs fondamentaux et tendances générales de l'action d'un Etat au-delà de ses frontières.

De nos jours, il est démontré que la politique étrangère c'est l'aréopage des connaissances qui fixent la prééminence de l'Etat en tant que top acteur ou le comédien total des relations internationales. « Le réseau dense et complexe des relations que nouent les Etats à travers leurs politiques étrangères fait l'objet d'étude de la politique internationale (...). La politique étrangère (*Foreign policy*) est une démarche stratégique d'un Etat

particulier sur la scène internationale alors que la politique internationale (*International politics*) implique idéalement toutes les politiques étrangères de tous les Etats actifs sur la scène internationale »⁽²⁹⁴⁾. Les facteurs internes et externes d'un Etat conditionnent l'orientation de sa politique étrangère. Tout chercheur du domaine est sensé prendre en compte cette double dimension pour ne pas déboucher sur des résultats biaisés.

La politique étrangère et certaines disciplines connexes forment en réalité un tout. Et, en amont tout comme en aval de ces disciplines, elle tire une sève qui lui permet de s'identifier en tant que telle.

1.1. Ramifications en amont

La décision de toute politique étrangère est toujours prise en amont, c'est-à-dire au sein de l'Etat en tant que pouvoir jouissant du monopole de contrainte sur un territoire bien identifié. L'analyse des faits liés à l'effectivité de ce pouvoir fait toujours recours à la science politique et dans certains cas, à l'anthropologie politique qui permettent aux décideurs alertés de forger leurs opinions de politique étrangère en connaissance de cause.

Cependant, « une bonne partie de la théorisation de la politique se concentre sur les concepts de puissance et d'échange. En général, on sépare ces concepts de manière à en faire des pôles opposés, l'un traitant des relations asymétriques, l'autre des relations symétriques »⁽²⁹⁵⁾.

Ainsi, il y a des passerelles indéniables qui existent entre la politique étrangère et la science politique. En effet, la première se manifeste dans le cadre macrocosmique et la seconde au niveau du cadre microcosmique. C'est sous cet angle que certains auteurs eurent pensé que la politique étrangère serait le prolongement de la politique interne alors qu'il n'en est pas question. Mais les marxistes orthodoxes notamment, ne font pas la différence entre les deux politiques ; à contrario ils estiment que la politique interne commande aux destinées d'une nation, et trace son devenir. Il y a donc, pour eux, une prééminence de la politique interne sur la politique étrangère. « Reproduisant mutatis mutandis les interférences entre l'infrastructure et la superstructure, les marxistes considèrent que la politique étrangère est toute entière inscrite dans le fonctionnement de la base économique et dans les structures sociales correspondantes »²⁹⁶.

En réalité, il sied de noter que le champ d'application de la politique interne est différent de celui de la politique étrangère. Si la *domestic policy*, octroie à l'Etat le monopole

²⁹² BIYOYA MAKUTU, *Diplomatique congolaise régionale, nouveaux fondements, défis et enjeux*, L'harmattan, Paris, 2020.

²⁹³ DULPHY, A., *La politique extérieure de la France depuis 1945*, éd. Nathan, Paris, 1994, p.8.

²⁹⁴ Mova Sakanyi, H., *La science des Relations Internationales*, op.cit, p259.

²⁹⁵ Goran Hyden et alii., *Gouverner l'Afrique vers un partage des rôles*, Paris, Nouveaux Horizons, 1993, p., 58

²⁹⁶ Henri Mova S., *La science des Relations Internationales*, op.cit, p.361.

de la violence légitime, il n'en ne pas de même du *foreign policy*, où l'Etat se voit concurrencer par d'autres Etats ayant également leurs propres souverainetés. « Une des caractéristiques importantes de la politique étrangère, qui la distingue des autres politiques publiques, est d'avoir pour champ d'action, un espace qui échappe en grande partie à son contrôle. »²⁹⁷ Les jeux dans un environnement à multiples souverainetés se déroulent suivant la volonté ou les intérêts de chacun d'eux. D'où, la prééminence des rapports de forces dans leurs relations.

L'anthropologie politique quant à elle, est née dans « les années 1930 d'un désir de connaissance des systèmes juridiques tribaux et de leur adaptation au fonctionnement du politique dans le cas de l'indirect rule (gouvernement indirect) propre aux colonies britanniques (...). Depuis elle a corrigé son titre et pris pour thème important de réflexion, dans les pays neufs, les rapports entre Etats et ethnies »⁽²⁹⁸⁾. Loin d'émettre une réflexion philosophique sur les origines de la société et de l'Etat ni sur une étude des modes d'organisation politique, elle est une branche de « l'anthropologie culturelle, appliquée à l'observation directe des relations de pouvoir, de l'exercice de l'autorité et de l'expression des conflits dans la vie sociale de populations concrètes »⁽²⁹⁹⁾.

La politique étrangère rime avec l'anthropologie politique parce que dans la gestion des affaires interétatiques, certaines pratiques ont été faites sur base de ce qu'on appelle « diplomatie traditionnelle ». Par exemple : le mariage entre familles détentrices du pouvoir politique d'un Etat avec celles d'un autre Etat, les liens ethniques, pactes multiples, etc.

1.2. Ramification en aval

La complexité des liens unissant les différents acteurs des Relations Internationales exige aux Etats de conduire leurs politiques étrangères en s'appuyant sur la géopolitique, la géostratégie et la diplomatie qui permettent de mieux orienter l'applicabilité de la vision de l'Etat en dehors de ses frontières.

La géopolitique a pour objet, l'analyse des interactions entre réalités spatiales et choix politiques. Elle est censée « traiter de l'inexplicable, plus clairement, serait géopolitique tout ce qui n'est pas réductible à la rationalité, dans le sens étriqué du terme : héritages de l'histoire, traditions, comportements regardés comme étranges...

Mais elle est aussi faite de raisonnements précis et compréhensibles, fournissant de vraies clés d'analyses : causes de poussées de violence, motivations et raisonnements des stratégies de puissance... »³⁰⁰. A Clava, d'ajouter qu'elle s'intéresse « aux objectifs de coopération ou de détente tout autant qu'à l'image de la force et au jeu de ruse. »³⁰¹

Elle est, en outre, profondément influencée par la révolution qu'ont connue les techniques de transmission des informations opérant davantage dans un espace circumterrestre. Si la géopolitique est de nos jours incontournable dans l'analyse des phénomènes internationaux, c'est à la suite des études menées par trois grandes écoles de notoriété mondiale :

- Allemande (Friedrich Ratzel, Karl Haushofer, Rudolf Kjellén);
- Anglo-saxonne (Alfred Mahan, Halford Mackinder, Nicholas Spykman);
- Française (Jacques Ancel, Vital de la Blache, André Chéradame).

Toutefois, Pascal Lorot note que « la géopolitique n'est rien d'autre qu'une méthode particulière qui repère, identifie et analyse les phénomènes conflictuels, les stratégies offensives ou défensives centrées sur la possession d'un territoire, sous le triple regard des influences du milieu géographique, pris au sens physique comme humain, des arguments politiques des protagonistes du conflit, et des tendances lourdes et continuités de l'histoire »⁽³⁰²⁾. Le socle de l'analyse géopolitique semble ainsi reposer sur les ambitions et les menaces des acteurs des relations internationales. Outre tout ce que nous pouvons dire sur la géopolitique, Moreau Defarge note que celle-ci ne serait rien d'autre qu'une idéologie que nombre de sciences ou plutôt de disciplines humaines, se rêve absolue, objective et intemporelle. Remarquant que les métaphores de celle-ci obéissent à l'esprit du temps en véhiculant les modes et les préjugés, cet auteur a signalé que, l'appréhension du substrat idéologique de la géopolitique aide à mieux saisir le poids de la géographie et de l'histoire sans lesquelles il n'y a pas de géopolitique³⁰³.

La géostratégie, concept venant de l'anglais « geostrategy » a commencé à s'imposer dans les milieux universitaires vers la moitié du XXème siècle pour devenir aujourd'hui l'un des concepts adulés par le public. Il s'agit

²⁹⁷ Braillard P., et Mohammed R. D., *Les Relations Internationales*, Que sais-je ? PUF, 2012, p. 57

²⁹⁸ RIVIERE, C., *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 2000, p.5.

²⁹⁹ Guy Hermet et alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand Colin, 8ème édition, Paris, 2015, p.24.

³⁰⁰ Moreau Defarges, Ph., *La géopolitique pour les nuls en 50 notions clés*, Editions First, Paris, 2017, pp.7-8. (livre numérique converti en format EPUB par Isako www.isako.com)

³⁰¹ Mova Sakanyi H., *Traité de géopolitique. Les différentes conceptions dans le monde*, Tome 2, L'Harmattan, Comptes rendus, Paris, 2020, p. 131

³⁰² Pascal Lorot cité par Mova Sakanyi, H., *Congo : survie et grandeur, Pari d'une géopolitique nouvelle dans le monde*, éd. Safari, Kinshasa, 2001, p.62.

³⁰³ Moreau Defarges, Ph., *Op.cit*, p.181

de l'application à la stratégie des faits géographique, économique, « démographique, mais aussi ethniques – répartition des nationalités sur territoire -, culturels et religieux – »³⁰⁴ qui ont une incidence militaire soit au niveau mondial ou macro-géographique, soit au niveau régional ou micro géographique.

En effet, le mot « stratégie » désigne traditionnellement l'art ou la science d'appliquer les hauts objectifs de l'Etat à partir des moyens militaires mais avec le temps, elle est devenue presque à notre insu, l'une des données capitales de notre vie sociale et politique.³⁰⁵ C'est donc l'art du général ou la science des hautes portées de la guerre ou de la conduite du conflit. Au-delà d'un usage générique qu'on lui attribue, celle-ci passe pour « un art de la dialectique des volontés employant la force pour résoudre leur conflit »⁽³⁰⁶⁾. Elle n'est pas à confondre avec la tactique qui n'est qu'une armada de moyens ayant pour but d'obtenir la victoire dans la bataille. « Toute analyse de la géostratégie doit se baser sur la stratégie qui lui sert de synonyme voire de remplaçant. Ainsi, la géostratégie s'étudie comme la prise en contact par la stratégie, la tactique et l'opératif des réalités physiques du terrain, de déploiement des forces militaires en campagne ou en position de dissuasion. »³⁰⁷.

Qu'elle que soit la définition retenue, la géostratégie serait « *une activité noble, réservée à des hommes parvenus à un certain degré d'instruction. Longtemps transmise par une traduction orale limitée à des milieux très restreints, Herbert Rosinski parlait de stratégie instinctive - elle est devenue, à l'époque contemporaine, un savoir codifié et enseigné dans les écoles de guerre : la stratégie scientifique* ». ⁽³⁰⁸⁾

La politique étrangère se rattache également à la diplomatie à travers le processus décisionnel (*decision-making*).

Etymologiquement, « diplomatie » est liée au terme diplomatique qui lui-même vient du latin *diploma*, mot grec qui signifie papier plié en deux et se traduit en français par diplôme. Selon Harold Nicolson, « la diplomatie est la conduite des relations internationales par voie de négociation ; la manière dont ces relations sont réglées par les Ambassadeurs et les envoyés ; l'activité ou l'art du diplomate ». ⁽³⁰⁹⁾

Pour sa part, Diur Katond trouve que dans les théories des relations internationales, la diplomatie en tant que art

de mettre en œuvre une politique étrangère définie unilatéralement par un Etat ou groupe d'Etats, est soutenue par l'une des deux écoles de pensée ci-après ⁽³¹⁰⁾. D'une part, se positionne l'école traditionaliste regroupant des réalistes pour qui toute décision ou conduite politique et diplomatique doit avoir comme base l'intérêt national. D'autre part, s'aligne l'école scientifique qui justifie toute décision de politique étrangère à trouver des paradigmes ou inventaires des variables explicatives, c'est-à-dire par des causes objectives (rapport des forces) et subjectives (l'image personnel) qu'on se fait de la réalité.

Ainsi, la diplomatie apparaît comme une partie intégrante de la politique étrangère et s'avère être sa dimension pratique utilitaire et instrumentale. Elle est à la politique étrangère ce que le régime politique est au système politique ou l'algèbre à la mathématique.

Au sens strict, la diplomatie en tant que discipline scientifique, étudie la matérialisation des lignes maîtresses de la politique étrangère d'un Etat.

II. Connexité entre politique étrangère et d'autres disciplines

Situer la politique étrangère sur l'échiquier des sciences sociales et humaines c'est parvenir d'une certaine manière à opérer une distinction entre celle-ci et le droit international ainsi que l'économie internationale. Cette distinction n'érige pas un cloison étanche, car ces sciences sont liées les unes aux autres mais, pour raison d'aisance dans la recherche, elles ont été sectionnées suivant les angles de vue des auteurs.

2.1. Le Droit International

La perception du droit international n'est pas chose aisée pour les non-initiés. Cette discipline constitue, de nos jours, un dédale où l'on peut facilement s'égarer à cause des multiples compartiments qui le composent. « L'objet essentiel du droit international général continue d'être la préservation de l'intégrité territoriale des Etats et de leur indépendance politique – à quoi s'ajoutent quelques normes sur les règlements pacifiques des différends » ⁽³¹¹⁾. Le Droit International analyse les rapports juridiques des acteurs des relations internationales (droit international public) et ceux des étrangers au sein d'un Etat donné (droit international privé), quand bien même ce dernier est considéré par certains auteurs comme faisant partie de droit national.

³⁰⁴ Mareches, *Atlas géopolitique*, Editions Stock, Paris, 1988, p. 10

³⁰⁵ (Sous la direction de) Favrod, Ch-H, *La stratégie*, encyclopédie du Monde Actuel (EDMA) Paris, 1975, p. 9

³⁰⁶ Tertrain, B., *La guerre*, Que sais-je ?, Paris, 2010, p.16.

³⁰⁷ MOVA SAKANYI, *Traité de géopolitique. Les différentes conceptions dans le monde*, *Op. cit.*, p. 131

³⁰⁸ COUTAU-BÉGARIE, H, *Traité de stratégie*, 6è éd., Paris, Economica, 2008, p.27.

³⁰⁹ HAROLD NICOLSON, *Diplomatic*, Oxford, Oxford University Press, 5è édition, 1945, p.14.

³¹⁰ DIUR KATOND, « La diplomatie africaine à l'heure des indépendances, in *Diplomatie repensé pour la RDC*, Idem, pp.40-55.

³¹¹ Mohammed Bedjaoui, *Droit international, Bilan et perspectives*, Tome II, Editions, A. Pedone, Paris, 1991, p.633.

Les caractères du droit international public sont des règles obligatoires (droits politique et judiciaire) et fragmentaires, c'est-à-dire ouvrant presque toutes les sections de la vie internationale. Ses conditions d'élaboration sont très délicates, car il est l'expression de l'équilibre des forces et des convergences d'intérêts entre Etats ou tous les acteurs des relations internationales. Le Droit international public est conçu essentiellement par des règles conventionnelles et des pratiques coutumières³¹². En dépit de ses multiples divisions traditionnelles et géographiques, de ses nouvelles orientations et diverses conceptions, la doctrine classique lui reconnaît deux courants, à savoir : le volontarisme et le non volontarisme.

Jadis appelé droit de gens, le droit international public est actuellement constitué par l'ensemble de règles qui s'appliquent aux acteurs de la scène internationale. Cet ordre normatif remplit une double fonction : réduire l'anarchie dans les relations internationales (coexistence pacifique) et satisfaire des intérêts communs.

Ainsi, face au rapport qui existe entre le droit international et le droit national, il y a lieu de noter deux conceptions : dualiste et moniste. Pendant que la première prône l'égalité de ces deux systèmes juridiques (national et international), la seconde, quant à elle, prône la primauté soit de l'un, soit de l'autre.

Dans la vie internationale, le Droit international permet donc à toute politique étrangère de s'appliquer dans les limites des règles prescrites par les instruments juridiques ad hoc. Tout Etat qui se comporte en dehors de cette exigence normative n'a toujours pas bonne presse sur l'échiquier international.

2.2. L'économie internationale

L'économie internationale est une branche des sciences économiques qui s'intéresse aux relations commerciales et économiques entre pays ainsi qu'aux évolutions des taux de change et de la compétitivité économique. Elle comporte plusieurs branches : celle qui étudie les échanges commerciaux (théorie du commerce international), celle qui traite des politiques monétaires et les taux de change, celle qui étudie les mouvements de capitaux entre pays (Finance internationale) ...

Les historiens de la pensée économique relèvent que David Hume (of the balance of trade) est le premier à présenter un véritable exposé économique en 1758, c'est-à-dire 20 ans après Adam Smith (la recherche des nations), et (théorie de commerce international) plus tard par

Ricardo au XIX^{ème} siècle. « L'économie internationale utilise généralement les mêmes méthodes d'analyse que les autres branches de l'économie »³¹³.

La spécificité de l'économie internationale réside ainsi dans l'étude des interactions économiques entre les Etats souverains : (1) les gains de l'échange, (2) les structures du commerce international, (3) le protectionnisme, (4) la balance des paiements, (5) la détermination des taux d'échange, (6) la coordination des politiques économiques et (7) le marché mondial des capitaux.

De sa part, Smith eut pensé que chaque pays devrait se spécialiser dans la production et l'exportation des biens pour lesquels il bénéficierait d'un avantage absolu. Au début du siècle suivant, David Ricardo étendit cette analyse au principe plus général de l'avantage comparatif et mit en évidence le fait que certaines nations ne bénéficiaient d'un avantage absolu sur aucune marchandise, mais qu'elles pouvaient malgré tout profiter du libre-échange en se consacrant à la production de bien sur lesquels elles posséderaient un avantage comparatif. Ce principe est resté à la base de toutes les théories en faveur du libre-échange.

En économie internationale la concurrence se généralise ; les nations sont intégrées dans un espace économique mondial qui échappe aux régulations étatiques nationales. Et, avec les nouvelles techniques, on assiste à la dissolution accélérée des frontières exposant ainsi les Etats faibles comme la RDC à la merci des grandes puissances économiques.

Sous cet aspect, l'économie internationale occupe une place de choix dans les débats aussi bien privés que publics. En effet, la mondialisation présentée à tort comme un phénomène nouveau renferme plusieurs dimensions qui sont imbriquées depuis belle lurette : « la mobilité internationale croissante des biens, services et capitaux, l'organisation globale des firmes, l'émergence de nouvelles puissances économiques à croissance rapide et coûts bas enfin l'encadrement de ces évolutions par les règles multilatérales ou les accords régionaux ».³¹⁴

La politique étrangère est en réelle connexion avec l'économie internationale dans la mesure où son application a comme finalité le gain et la sauvegarde de l'intérêt national traduits en terme du bien-être et de la puissance de l'Etat. En effet, tout Etat qui n'a pas la maîtrise de l'environnement économique internationale

³¹² Basue Kazadi, G., *Vie internationale*, PUC, Kinshasa, 2004, p.27

³¹³ Krugman, P. et al., *Economie internationale*, 10^{ème} Nouveaux Horizons, Paris, 2015, p.4.

³¹⁴ MATHILDE LEMOINE et alii, *Les grandes questions d'économie et finance internationales*, Bruxelles, éd De Boeck, 2007, p.9.

est d'ores et déjà rangé dans la catégorie des Etats pauvres, donc faibles ou Etats bébé³¹⁵.

III. Orientations d'étude en politique étrangère

Différents auteurs ont présenté les orientations d'étude en politique étrangère. Certes, dans le cadre de cette dissertation, nous n'allons pas fixer notre focus sur des débats d'écoles mais tenter de passer en revue deux approches (environnementale et psychologique) qui nous ont semblé pertinentes pour élucider notre argument à certains points de vue.

En effet, la première approche dite par l'environnement est basée sur une septième hétéroclite des concepts dont le dénominateur commun est d'expliquer la politique étrangère par les conditions du milieu tandis que l'approche par la psychologie explique la politique étrangère en fonction de la personnalité de l'homme d'Etat³¹⁶. Ces approches trouvent leur lieu de prédilection dans le but ou finalités des décisions qui cadrent avec l'intérêt national d'un Etat.

3.1. Approche par l'environnement

Cette approche consiste à démontrer l'influence qu'à l'environnement sur le comportement d'un Etat. En paraphrasant le « Toupictionnaire »³¹⁷, l'environnement international désigne l'ensemble des éléments qui constituent le voisinage d'un acteur étatique et qui sont susceptibles d'interagir avec lui directement ou indirectement.

Depuis les années 1970, le terme environnement est utilisé pour désigner le contexte écologique global, c'est-à-dire l'ensemble des conditions physiques, chimiques, biologiques, climatiques, géographiques, culturelles, économiques, ... bref, la totalité planétaire à partir de laquelle s'arme un acteur étatique pour mener ses actions sur la scène internationale.

Si la sécurité internationale et les économies mondiales sont les deux domaines traditionnels majeurs dans la politique mondiale, actuellement la plupart d'analystes estiment que l'environnement y émerge comme un troisième axe. Pour ce faire, les Nations Unies furent obligées de créer une conférence sur l'environnement humain, laquelle eut lieu pour la première fois à Stockholm en 1972. La grande rencontre de Rio en 1992, à l'occasion de la conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le développement fut le

premier sommet international proprement dit sur l'environnement dans l'histoire du monde.

De nos jours, les politiques de l'environnement de plusieurs Etats convergent presque vers la même vision. En effet, « la protection de l'environnement et désormais la conservation de la nature exigent toutes les attentions et mettent tous les sacrifices. On ne meurt plus sur les barricades, mais dans une semi-insurrection de sauvetage de l'écosystème. Il s'est agi en un rien de temps de préserver la totalité planétaire. L'objectif fut d'abord de protéger la biodiversité du milieu avoisinant, de bien gérer l'eau raréfiée et les ressources naturelles, de se cuirasser contre les dangers de la chimie et du nucléaire, d'assurer en général la biosécurité, de mettre sous tutelle la consommation et l'innovation. Puis l'ambition s'est élargie »³¹⁸ à d'autres sphères.

Il sied de noter que les problèmes de la dégradation de l'environnement au niveau local ont aussi des ramifications internationales. Par exemple, l'émission des gaz CFC (chlorofluorocarbone) utilisés pour la réfrigération, le conditionnement d'air, les dissolvants et autres produits industriels constituent une menace réelle pour la couche d'ozone, ce manchon gazeux qui protège la terre contre les rayons ultraviolets du soleil. En effet, quand les CFC interagissent chimiquement avec la couche d'ozone et la détruisent, le dioxyde de carbone ainsi que d'autres composants chimiques se renferment dans la chaleur près de la surface de la terre pour produire le réchauffement de celle-ci, communément appelé Effet de serre.

En clair, le réchauffement de la surface de la terre signifie pollution sévère de l'air et forte augmentation du niveau des eaux des mers, lesquelles constituent une menace réelle d'une grande majorité de la population mondiale vivant dans les régions côtières.

L'approche par l'environnement de la politique étrangère qui fut une démarche particulière des Etats se trouve aujourd'hui diluer à quelques exceptions près dans la vision globale du monde actuel. C'est ainsi que certains Etats, le Brésil et la RDC notamment, brandissent leurs ressources environnementales dans les forums internationaux pour tirer des dividendes auprès des Etats qualifiés de pollueurs. D'autres, se lancent dans des débats scientifiques pour influencer la praxis diplomatique des uns en considération de courant des modernistes et celui des « éco-radicaux ».

³¹⁵ Bongeli Yeikelo, E., *D'un Etat bébé à un Etat congolais responsable*, Paris, L'Harmattan-LASK, 2018.

³¹⁶ Charles Zougibé, *Les relations internationales*, Paris, PUF, 1975, pp.56-59.

³¹⁷ Toupictionnaire (Dictionnaire de politique), 2018.

³¹⁸ Herme, G., Badie, B. et al, *Op.cit*, p.112.

En effet, les modernistes soutiennent que l'amélioration continue dans la connaissance scientifique et dans la compétence technologique renforcera la capacité de protéger l'environnement. Pour eux, il faut sans doute améliorer les talents et techniques de production et de consommation afin de ne pas porter préjudice à l'environnement. De cette logique, les émissions des gaz CFC sont en train d'être réduites ; la production industrielle est désormais limitée à une faible utilisation des matières premières rares, contrairement à ce qui se faisait avant et la majorité des plantes nutritives sont actuellement cultivées suivant les procédures écologiquement favorables.

A contrario, les éco-radicaux estiment que l'écosystème possède une capacité de production limitée et cette limite doit déterminer la façon dont l'espèce humaine peut s'accroître avant qu'elle procède à trop exploiter les ressources disponibles. Ils pensent que les sociétés humaines se dirigent très dangereusement vers les limites de production de la planète et qu'il n'existe pas de technologies appropriées, capables d'y faire face. D'où, le lancement d'un appel au contrôle strict de la population, l'adoption d'un mode de vie qui n'affecte pas négativement l'environnement et à la gestion efficace des déchets.

3.2. Approche psychologique

Elle se rapporte aux forces profondes, c'est-à-dire à la personnalité de l'homme d'Etat et à l'image ou à la perception qu'il a de l'environnement international. Il est donc question de découvrir, les grilles de lectures, les croyances, les clichés, les idéologies ou la carte mentale qui motivent l'acteur étatique appelé à faire des choix en matière de politique étrangère. Sous le prisme de l'environnement, « On peut ainsi chercher à établir un lien entre certains attributs de la personnalité et le comportement des décideurs en matière de politique étrangère. On peut aussi tenter d'appliquer à l'étude de la politique étrangère de certains leaders des schémas psychanalytiques. C'est ainsi que Alexander et Juliette George ont essayé de montrer que le pouvoir était pour Woodrow Wilson une valeur compensatoire, un moyen de retrouver la self-esteem qu'il avait en partie perdue durant son enfance »³¹⁹.

La caractériologie, discipline initiée par le Senne³²⁰, essaie d'établir les spécificités caractéristiques en particulier dans la prise de décision par les gouvernants face aux réalités qui se présentent à eux. Selon cette discipline, on

distingue des hommes primaires (qui vivent du présent) et des hommes secondaires (qui sont chaque fois influencés par leur passé) desquels on pourra enregistrer des émotifs ou non-émotifs et des actifs ou non actifs. En combinant ces caractéristiques, Henri Mova a distingué huit grands types suivants³²¹ :

- Emotifs-Actifs-Secondaires, ou passionnés, (ex. Napoléon, Richelieu, Hitler) ;
- Emotifs-Actifs-Primaires, ou colériques (ex. Danton, Gambetta, Jaurès) ;
- Emotifs-Non actifs-Secondaires, ou sentimentaux (ex. Robespierre) ;
- Emotifs-Actifs-Primaires, ou nerveux, ou flegmatiques (ex. Chateaubriand, d'Amunzio) ;
- Emotifs-Actifs-Secondaires, ou flegmatiques (ex. Franklin, Washington) ;
- Non émotifs-Actifs-Primaires, ou sanguins (ex. Henri IV, Louis XVII, Talleyrand) ;
- Non émotifs-Non actifs-Secondaires, ou apathiques (ex. Louis XV) ;
- Non émotifs-non actifs-non actifs-Primaires, ou amorphes (ex. Louis XVI).

Pour répondre aux stimuli internes et externes, les décideurs sont appréciés à partir de leur comportement humain selon les traits spécifiques de leur personnalité, tempérament et génétiques congénitaux. C'est pourquoi face à une situation quelconque, certains peuvent être imperturbables et avoir des idées fixes ; d'autres peuvent se déstabiliser en prenant des options de fois non appropriées.

De cette réalité, Lumumba et Laurent Désiré Kabila eurent cherché à conduire leurs politiques étrangères en fonction de potentialités et de la position centrale de la RDC en Afrique.

En effet, la vision de Lumumba fut celle de voir l'avènement d'un Etat congolais unitaire qui aura pour mission de fédérer les autres Etats régionaux au-delà de leurs différences sociales. C'est ainsi que face à la sécession katangaise en juillet 1960, sa préoccupation tourna autour de la sauvegarde de l'unité nationale de son pays afin de lui assurer une grandeur au centre de l'Afrique et un rôle déterminant pour la libération continentale.

Dans ce cadre, la vision de Laurent Désiré Kabila se résume à travers l'hymne des opprimés³²². Cette vision fut justifiée en termes de rendre le pouvoir au peuple, unique instance à prendre des responsabilités idoines pour booster

³¹⁹ Philippe Braillard et Mohammad-Reza Djilili, *Les Relations Internationales. Que sais-je ?*, 9^{ème} édition, Paris, 2012, p.69.

³²⁰ Le Senne, Ernest René (1882-1954), Philosophe et psychologue français qui a écrit plusieurs œuvres dont : *Traité de caractériologie en 1945*.

³²¹ Henri Mova S., *La science des relations internationales, op.cit.*, p.371.

³²² LDK, l'hymne des opprimés, composé par lui-même lorsqu'il était dans les maquis. (Voir le texte en annexe)

le développement de la RDC et en suite celui de l'Afrique. Sous cet angle, dira-t-il, « *les véhicules, nous devons les fabriquer nous-mêmes. Les pièces de rechange des véhicules importés, nous devons les fabriquer. Sinon, que deviendra le Congo ? Vous devez tout acheter et vous croyez avoir une économie pour soutenir la guerre ? Où est notre industrie lourde ? C'est la mission de l'Etat du peuple, en comité du pouvoir populaire de créer une forte économie pour nous faire respecter* ». ⁽³²³⁾

Comme pour Lumumba, plusieurs auteurs ont disserté sur Laurent Désiré Kabila. L'abondante littérature qui lui est consacrée, en si peu de temps, est loin d'épuiser son ampleur : de nouveaux thèmes ne cessent de surgir, de nouvelles hypothèses continuent d'être élaborées, et le terrain d'investigations scientifiques ne semble pas se rétrécir pour autant. Mais tout ce que nous pouvons retenir de lui, c'est son credo exposé en des termes simples :

- Ne jamais trahir le Congo ;
- Les Congolais doivent se prendre en charge et être maître sur leur terre.

En politique étrangère, le comportement d'un homme d'Etat est fonction de la manière dont il réagit face aux réalités environnementales. C'est son psychisme, c'est-à-dire « l'ensemble de phénomènes participant à l'activité psychique, consciente ou inconsciente considérée globalement ou partiellement » ³²⁴ qui conditionnent sa prise de décision.

Au moyen de l'approche psychologique, certains auteurs furent parvenus à confirmer que la plupart de décideurs au monde sont des fous qui nous gouvernent.

De ce qui précède, nous noterons que la vision d'un décideur en politique étrangère est souvent prédominée par des éléments soit environnementaux, soit psychologiques. Ceux-ci l'orientent dans toutes ses entreprises et conditionnent son comportement en même temps. Et, toute logique contraire ne peut qu'amener ruine de l'Etat, car lorsqu'on ne sait pas d'où l'on va, tous les chemins ne mènent nulle part.

Les épigones internationalistes sont conscients que face à l'échec du formalisme et celui du positivisme, les approches sus-évoquées apparaissent nécessaires pour mieux appréhender la politique étrangère. De même, les behavioristes considèrent que le comportement des acteurs des relations internationales serait essentiellement conditionné par les mécanismes de réponse- réflexe à un stimulus donné, soit par l'histoire des interactions des

acteurs sur la scène internationale, soit par l'importance accordée aux facteurs environnementaux dans la politique internationale des Etats.

CONCLUSION

Le contenu de cette dissertation renseigne combien la politique étrangère intervient dans les actions quotidiennes d'un Etat. Dès lors qu'il lui est difficile de vivre en autarcie ou d'évoluer en vase clos, celui-ci cherche permanemment des voies et moyens pour se manifester dans l'arène internationale et cela, à travers la mise en pratique de sa politique étrangère.

La science politique, l'anthropologie politique, la géopolitique, la géostratégique, le droit international, la diplomatie et l'économie internationale octroient à la politique étrangère plusieurs matériaux qui lui permettent de faire valoir son importance. Lorsqu'il est question de comprendre le mobile comportemental d'une entité étatique, c'est à elle qu'on recourt. Les approches par l'environnement et psychologique lui tracent une orientation efficiente dans la saisine des faits *ad hoc*.

Ainsi, le lecteur pourra sans coup férir, comprendre les différents compartiments qui fondent la spécificité de la discipline scientifique sous examen.

Bibliographie sélective

- BASUE KAZADI, G., *Vie internationale*, PUC, Kinshasa, 2004.
- BIYOYA MAKUTU, *Diplomatie congolaise régionale, nouveaux fondements, défis et enjeux*, L'harmattan, Paris, 2020.
- BONGELI YEIKELO, E., *D'un Etat bébé à un Etat congolais responsable*, Paris, L'Harmattan-LASK, 2018.
- BRAILLARD P., et MOHAMMED R. D., *Les Relations Internationales*, Que sais-je ? PUF, 2012.
- CHARLES ZOUGBIBE, *Les relations internationales*, Paris, PUF, 1975.
- COLLARD, D., *Les relations internationales de 1945 à nos jours*, Paris, Nasyon, 1991.
- COUTAU-BÉGARIE, H, *Traité de stratégie*, 6^e éd., Paris, Economica, 2008.
- DIUR KATOND G., *Relations Internationales I*, Ed. CERISE-UPN, Kinshasa, 2015.
- DULPHY, A., *La politique extérieure de la France depuis 1945*, éd. Nathan, Paris, 1994.
- FAVROD, Ch-H, *La stratégie*, encyclopédie du Monde Actuel (EDMA) Paris, 1975.
- GORAN HYDEN et alii., *Gouverner l'Afrique vers un partage des rôles*, Paris, Nouveaux Horizons, 1993.
- GUY HERMET et alii, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, Armand colin, 8^{ème} édition, Paris, 2015.
- HAROLD NICOLSON, *Diplomatic*, Oxford, Oxford University Press, 5^e édition, 1945.

³²³KABILA, L.D., *Organiser le peuple à fin qu'il prenne son destin en main*, Discours prononcé au Palais du Peuple le 21 janvier 1999.

³²⁴ Dictionnaire Littré, édition 1979.

- KABILA, L.D., *Organiser le peuple à fin qu'il prenne son destin en main*, Discours prononcé au Palais du Peuple le 21 janvier 1999.
- KRUGMAN, P. et al., *Economie internationale*, 10^{ème} Nouveaux Horizons, Paris, 2015.
- LOKULUTU BOKANGA, *Théories des Relations Internationales*, exposé rendu lors d'une conférence organisée à l'Université de Kinshasa en mai 1999.
- MARENCHES, *Atlas géopolitique*, Editions Stock, Paris, 1988.
- MATHILDE LEMOINE et alii, *Les grandes questions d'économie et finance internationales*, Bruxelles, éd De Boeck, 2007.
- MERLE, M, *La politique étrangère*, 3^è éd, Paris, PUF, 1984.
- MOHAMMED BEDJAOUI, *Droit international, Bilan et perspectives*, Tome II, Editions, A. Pedone, Paris, 1991.
- MOREAU DEFARGES, Ph., *La géopolitique pour les nuls en 50 notions clés*, Editions First, Paris, 2017, pp.7-8. (livre numérique converti en format EPUB par Isako www.isako.com)
- MOVA SAKANYI, H., *Congo : survie et grandeur, Pari d'une géopolitique nouvelle dans le monde*, éd. Safari, Kinshasa, 2001.
- MOVA SAKANYI H., *Traité de géopolitique. Les différentes conceptions dans le monde*, Tome 2, L'Harmattan, Comptes rendus, Paris, 2020.
- MOVA SAKANYI, H., *La science des Relations Internationales*, L'Harmattan, Paris, 2015.
- PHILIPPE BRAILLARD et Mohammad-Reza Djalili, *Les Relations Internationales. Que sais-je ?*, 9^{ème} édition, Paris, 2012.
- RIVIERE, C., *Anthropologie politique*, Paris, Armand Colin, 2000.
- ROSENEAU, J, cité par ZORGBIBE, C., *Relations internationales* PUF, Paris 1994.
- TERTRAIN, B., *La guerre*, Que sais-je ?, Paris, 2010.
- YEZI PIANA FUMU, *La géopolitique internationale du Zaïre*, éd. Africa, Lubumbashi, 1997.

